

Céréales importées dont la qualité aurait été remise en cause

DG de l'OAIC : “Le blé n'est pas touché”

LIBERTE

Par : Badreddine KHRIS

Contrairement à ce qui a été déclaré dans la presse quant à la qualité douteuse du blé importé récemment par l'Algérie, le produit en question ne souffre d'aucune maladie ou d'une quelconque anomalie. C'est, du moins, ce qu'a indiqué le directeur général de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), Belabdi Mohamed. Contacté hier par téléphone, ce responsable confirme, toutefois, la présence d'insectes sur les parois du navire qui a transporté la marchandise. Au cours d'un contrôle routinier au port, les inspecteurs de l'OAIC ont détecté, explique-t-il, l'existence d'insectes et ont arrêté immédiatement le débarquement de la cargaison. Ils ont aussitôt fait appel à l'inspection phytosanitaire du port de la wilaya pour qu'elle puisse constater de visu cette irrégularité. “Les éléments de cette structure ont effectué un prélèvement de ces bestioles pour savoir si elles sont de ‘tolérance’, c'est-à-dire secondaires. Dans ce cas, elles peuvent être traitées sur place avec un insecticide ou à base de gaz. Si elles sont de ‘quarantaine’, la marchandise sera ainsi isolée”, précise M. Belabdi. Les contrôleurs de l'inspection ont, par la suite, ordonné la fumigation (élimination) de ces insectes. “Je persiste et signe, les céréales importées n'ont pas été touchées par ces insectes”, soutient mordicus le DG de l'OAIC avant d'ajouter : “Il n'y a pas eu de refoulement de marchandise.” Pour lui, ce sont des opérations de contrôle coutumier et ces irrégularités sont prévues dans le contrat d'exportation. Et les frais inhérents à la remise en conformité de la transaction commerciale de cette marchandise qui, faut-il le souligner, était en provenance de Roumanie et des USA sont, selon le DG, à la charge du fournisseur. L'apparition de ces bestioles a été favorisée, affirme M. Belabdi, par les conditions climatiques caractérisées par de fortes chaleurs et des taux d'humidité élevés en Europe. “Tous les ans, durant cette période, l'on découvre ce genre d'insectes”, constate-t-il. En 2013, sur un total de 260 bateaux, les contrôleurs de l'OAIC ont intercepté 8 navires ciblés par cette infraction. Seuls trois bateaux en revanche ont été “contrôlés positifs” depuis le début de l'année actuelle.